

Yves CENSI, Président du Comité de Surveillance du FFIPSA, constate que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 propose des modifications substantielles du fonctionnement du régime agricole. Il estime que ces modifications vont à l'encontre de la ligne fixée par le Comité de surveillance, ligne fondée sur les principes de la diversité des régimes et du renforcement de la subsidiarité (le régime agricole, décentralisé, est le seul qui appuie ses décisions sur une démocratie sociale unique en son genre).

Ce fonctionnement a permis aux ressortissants du régime d'assurer la maîtrise de leur avenir tant sur le plan de sa capacité d'innovation par des actions de proximité dans les domaines sanitaires et sociaux, que dans le cadre des décisions financières relatives au régime.

Aujourd'hui, les choix du Gouvernement répondent à une vision qui se situe, selon Yves CENSI, à l'opposé des principes fondateurs du régime agricole pourtant maintes fois défendus par ses partenaires et gestionnaires.

L'article 65 du PLFSS instaure, par la loi, une quasi-obligation de regroupement des caisses de MSA et renforce le pouvoir de la Caisse Centrale, pour ne pas dire Caisse Nationale, pour mettre en oeuvre toutes les décisions allant dans ce sens. Le Président du Comité de Surveillance regrette par ailleurs que malgré ses recommandations et celles de la Cour des Comptes, il est prévu que le FFIPSA reste géré par un établissement public. Enfin, la branche maladie du régime sera adossée au régime général et aucune décision de financement pérenne n'est prévue pour l'année 2008.

Ces éléments vont à l'encontre des propositions du Comité pour réformer le financement des prestations sociales des non-salariés agricoles et préfigurent la fin d'un régime dont les difficultés financières ne sont en aucun cas liées à la qualité de sa gestion ou à son organisation générale.

Yves CENSI souhaite rester fidèle à l'esprit des fondateurs du régime social agricole: permettre aux ressortissants de ce régime de prendre en main leur destin en agissant en responsabilité et dans un cadre mutualiste. Il ne peut donc cautionner une évolution qui est une dépossession des ressortissants vis-à-vis de leur régime. Tout en respectant les choix, différents, du Gouvernement, il constate que les conditions du développement et du financement du régime agricole ne sont pas réunies pour mener à bien le projet porté dans l'intérêt des femmes et des hommes du monde agricole et rural.

C'est la raison pour laquelle il remet aujourd'hui sa démission de la Présidence du Comité de surveillance du FFIPSA.

Yves CENSI  
Député de l'Aveyron  
Vice-Président de la Commission des Finances  
Président du Comité de surveillance du FFIPSA